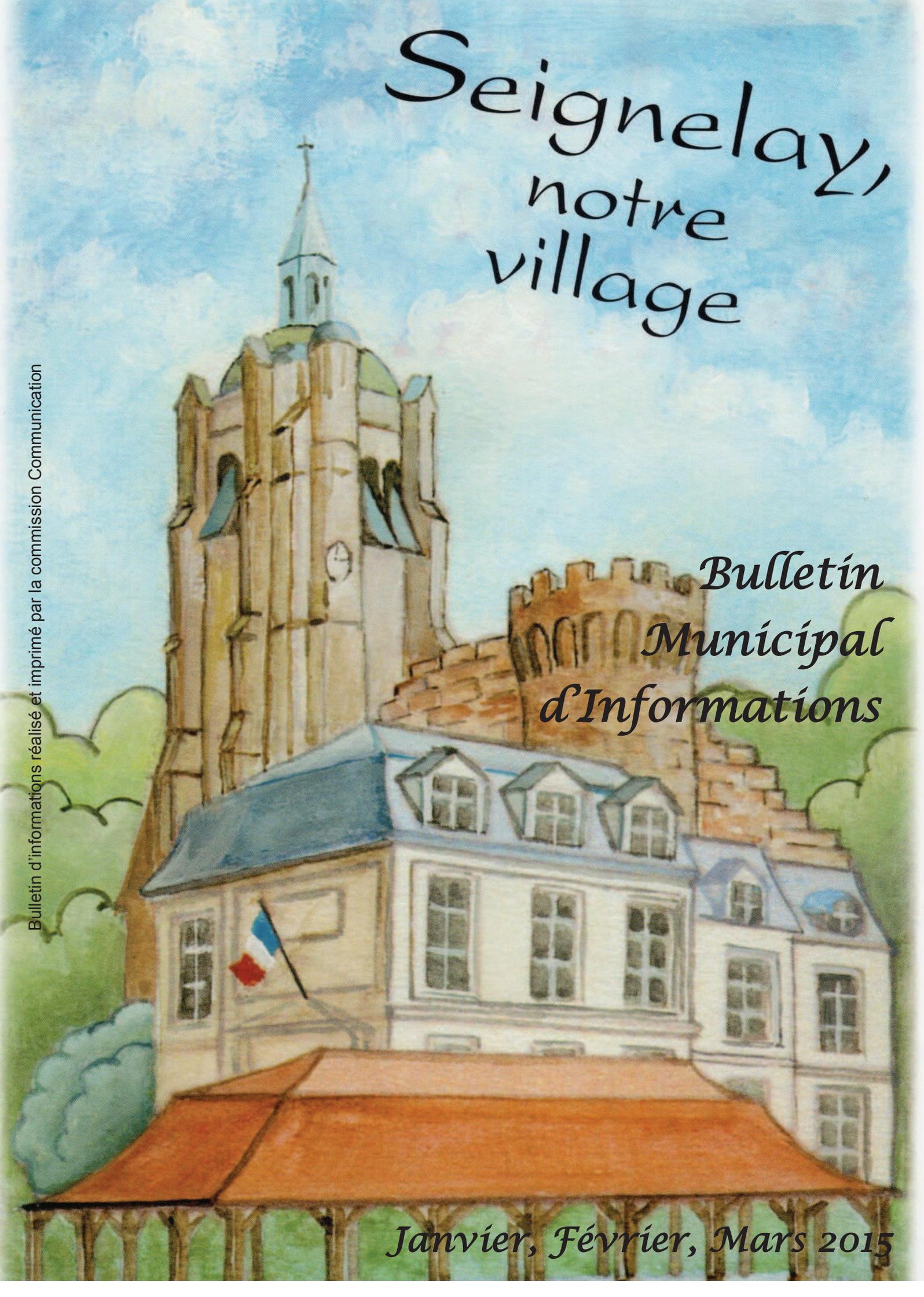


Seignelay, notre village

Bulletin d'informations réalisé et imprimé par la commission Communication

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Janvier, Février, Mars 2015



Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail :

mairie.seignelay@wanadoo.fr

Site internet : www.seignelay.fr

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au :
06 10 64 34 34



Les élections départementales viennent de se terminer.

Je souhaiterai, tout d'abord, remercier les Seignelois qui m'ont porté en tête du scrutin sur notre commune.

Mon mandat de Conseiller Général est donc terminé. Je respecte le choix des urnes et souhaite bon courage à Marie Laure Capitain pour la suite de ce mandat. Je sais, l'ayant fréquenté pendant 4 ans sur les bancs de l'assemblée départementale, qu'elle sera à l'écoute.

Cette expérience de 4 ans a été très enrichissante, elle m'aura permis d'acquérir un bagage supplémentaire dans ma fonction d' élu.

De plus, durant cette campagne, les réunions publiques, trop peu suivies, m'auront permis de très belles rencontres, d'élus notamment. Ce sont ces rencontres, humaines avant tout, qui me guident dans mon rôle d' élu de terrain. La fonction d' élu rural, n'a pas d'étiquette. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, nous devons répondre aux mêmes demandes, que nous soyons de droite ou de gauche.

Cette expérience, je vais continuer à la mettre aux services des Seignelois ainsi qu'aux habitants de notre communauté de communes.

Le trimestre qui arrive est celui du retour des beaux jours, du printemps. C'est donc aussi celui des manifestations, très nombreuses dans notre village. J'en profite pour remercier l'ensemble des nos associations qui travaillent sans compter pour faire vivre notre commune.

Cette année à retenir en particulier, notre festival de musique qui commence à se faire connaître, un concert du groupe de musique Celtique MALTAVERN et pour les sportifs, le Circuit Icaunais (tour de l'Yonne Cycliste) qui fera étape à Seignelay.

Ces festivités sont le symbole du bien vivre ensemble. Par ces temps, où tout est fait pour nous diviser ou nous opposer, montrons en fréquentant nombreux ces manifestations qu'il fait bon vivre ensemble à Seignelay.

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots » Martin Luther King

Thierry CORNIOT

Maire de Seignelay

Président de la CCSB

SOMMAIRE

- 1) Le mot du Maire
- 2) L'Ad'AP
- 3) Nouvelle tarification du centre de loisirs
- 4) Echos de Conseil Municipal
Et Conseil Communautaire
- 5) Infos Diverses
- 6) Cross Départemental
- 7) Soirée choucroute
- 9) Nouvelle activité sportive
- 10) la Rando de l'ACVS
- 11) Le Magicien d'oz
- 12) Carnaval aux écoles
- 13) Prochainement

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de **tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015**.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).



L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité. Il consiste en une programmation budgétaire.

Un premier avantage : il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Qu'est-ce qu'un agenda d'accessibilité programmée ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles **les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure**.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet).

N'hésitez pas à venir en mairie pour plus de renseignements ou contactez le correspondant accessibilité de l'Yonne :

Mme. Hélène APTEL au 03 86 48 41 11 ou par mail ddt-siapp-ucad@yonne.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de l'Yonne, 3 rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre cedex

Vous pouvez également retrouver tous les renseignements nécessaires sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-agenda-d.html>

Bon à savoir :

Pour les commerces présents dans les communes de moins de 3 500 habitants, les Zones franches urbaines ou les Zones urbaines sensibles, le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) permet aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à 800 000 euros, de bénéficier de subventions à hauteur de 40 % des investissements en matière d'accessibilité.

Quelques explications sur la modification des tarifs du centre de loisirs

Afin de continuer à bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, nous devons appliquer un tarif unique (journée/demi-journée) incluant le coût des sorties et des soirées. Désormais aucun supplément ne vous sera demandé

Le coût de la journée ou de la demi-journée sera donc le même que votre enfant participe à une sortie, une soirée ou pas.

Prenons un exemple concret :

Pour la sortie prévue à l'Aquarium Sea Life de Paris le Vendredi 27 Février 2015.
C'est un coût de journée sans repas puisque le pique-nique sera fourni par les parents.

Avant la mise en place des nouveaux tarifs :

Vous auriez été facturés :

	Quotient familial	Coût de la journée sans repas	Coût de la sortie	Total
Tranche 1	0 € / 500 €	6,00 €	6,50 €	12,50 €
Tranche 2	501 € / 900 €	6,50 €	6,50 €	13,00 €
Tranche 3	901 € / 1 200 €	7,00 €	6,50 €	13,50 €
Tranche 4	1 201 € / 1 500 €	7,50 €	6,50 €	14,00 €
Tranche 5	> 1 500 €	8,00 €	6,50 €	14,50 €

NB : Pour les familles bénéficiaires de l'aide au temps libre (Quotient familial inférieur ou égal à 650 €) il fallait déduire 3,60 € du cout de journée total.

Avec les nouveaux tarifs en application à compter de Janvier 2015

Vous serez facturés :

	Quotient familial	Coût de la journée sans repas	Coût de la sortie	Total
Tranche 1	0 € / 500 €	3,00 €	Inclus dans Le coût de journée	3,00 €
Tranche 2	501 € / 900 €	5,60 €	Inclus dans Le coût de journée	5,60 €
Tranche 3	901 € / 1 200 €	8,90 €	Inclus dans Le coût de journée	8,90 €
Tranche 4	1 201 € / 1 500 €	9,50 €	Inclus dans Le coût de journée	9,50 €
Tranche 5	> 1 500 €	10,10 €	Inclus dans Le coût de journée	10,10 €

Pour l'aide aux temps libres accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650 € la déduction est déjà appliquée dans le coût de journée affiché.

Pour des explications complémentaires, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur du centre de Loisirs.

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	5,37 €	3,00 €	6,87 €	13,50 €	30,92 €
501 € / 900 €	2,80 €	6,67 €	5,60 €	9,47 €	25,20 €	42,62 €
901 € / 1 200 €	4,50 €	8,37 €	8,90 €	12,77 €	40,05 €	57,47 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	8,87 €	9,50 €	13,37 €	42,75 €	60,17 €
> 1 500 €	5,50 €	9,37 €	10,10 €	13,97 €	45,45 €	62,87 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	7,37 €	7,00 €	10,87 €	31,50 €	48,92 €
501 € / 900 €	4,80 €	8,37 €	9,60 €	13,47 €	43,20 €	60,62 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	10,37 €	12,90 €	16,77 €	58,05 €	75,47 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	10,87 €	13,50 €	17,37 €	60,75 €	78,17 €
> 1 500 €	7,50 €	11,37 €	14,10 €	17,97 €	63,45 €	80,87 €

- * Le tarif de la carte 5 jours s'applique uniquement pour les semaines pleines de 5 jours consécutifs (Lundi à Vendredi).
 - Le prix du repas est de 3,87 € à partir du 1^{er} janvier 2015.
 - Le coût des sorties et des soirées est désormais inclus dans le prix de la journée ou de la ½ journée du centre de loisirs (nouvelle réglementation imposée par la CAF). Aucun supplément ne vous sera réclamé.

Mode de règlement

Paiement à réception de facture .Votre paiement est à adresser à la trésorerie principale : 68 rue du pont à Auxerre. Les chèques doivent être libellés au nom du trésor public.
 Vous pouvez désormais aussi régler en chèques vacances ou par CESU.

L'aide aux temps libres (CAF ou MSA) est désormais incluse dans les prix indiqués ci-dessus.

Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 650€ peuvent toujours demander des aides au Conseil Général et elles seront déduites directement lors de la facturation si vous nous avez fourni les documents relatifs à l'obtention de cette aide. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur de la Maison de l'Enfance ou du service comptabilité de la Mairie de Seignelay.

Si vous n'avez pas noté sur le dossier d'inscription ou indiqué au service comptabilité de la commune de Seignelay votre N° d'allocataire ou votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif le plus élevé lors de la facturation sans possibilité de remboursement sur cette facture. Dès que vous aurez donné le ou les justificatifs demandés, vous verrez appliquer les tarifs correspondants à votre quotient familial.

Conseil municipal du 29 janvier 2015

Actualisation des tarifs restauration scolaire et maison de l'enfance :

Le prix du repas passe à 3,87 euros suite à l'augmentation de tarifs de notre prestataire « Elite Restauration » . (soit une augmentation de 1,37%)

Les frais de fonctionnement de la restauration scolaire demandés à la commune d' Hauterive passe de 0,73 euros à 0,79 euros par repas.

Tarifs Maison de l'enfance :

La nouvelle réglementation de la CAF impose de modifier les tarifs :

_ La CAF verse désormais à la maison de l'enfance et non plus aux familles l'aide au temps libre .

_ Le prix des sorties sera maintenant calculé annuellement et inclus dans le prix de journée et non plus calculé ponctuellement.

Les subventions de la CAF sont conditionnées par le respect de cette réglementation.

Charte de qualité agence de l'eau :

L'agence de l'eau Seine -Normandie accorde à compter du 1^{er} janvier 2015 , sous condition de respect d'une charte qualité, une aide aux travaux diminuant la pollution des milieux et améliorant la réalisation des réseaux d'assainissement . Le conseil approuve la signature de cette charte .

Modification des horaires de l'école élémentaire :

Le conseil d'école réuni le 3 novembre 2014 a adopté à l'unanimité la proposition de changement d'horaires entre l'école élémentaire et maternelle afin de permettre aux parents d'aller chercher leurs enfants à la maternelle et au primaire.

Prime du Personnel :

Sur proposition de M. le Maire , le conseil décide d'instituer au profit du personnel (titulaire , stagiaire et non titulaire) les indemnités suivantes :

Indemnité d'Administration et de Technicité

Indemnité Horaire pour travaux Supplémentaires

Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures

Compte Epargne Temps :

Suite à la demande de certains agents, un compte épargne temps leur a été ouvert. Il leur permet d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il sera ouvert sur demande expresse, écrite et individuelle de l'agent. Il ne peut excéder 60 jours, qui pourront être utilisés sous forme de congés .

Subvention Club de football :

Le conseil vote le gel de la deuxième partie de la subvention (900 Euros) suite à des problèmes de dysfonctionnement au sein du club et à la démission de son président . Un nouveau président vient d'être élu .

M. Henry demande pourquoi les vestiaires du club n'ont pas d'eau chaude. Les travaux sont en cours et sont coûteux . Une décision sera prise au moment de l'élaboration du budget .

Les serrures de certains locaux sportifs vont être changées car les créneaux ne sont pas toujours bien respectés aux horaires impartis .

Conseil municipal du 29 janvier 2015 (suite)

Demande de congés pour des parcelles CCAS :

Les parcelles les plus favorables à l'accueil de la future station d'épuration en projet (cadastrées ZB 94-97-98) appartiennent au Centre Communal d'Action Sociale et sont exploitées par un agriculteur. Ce dernier refusant de les libérer après la proposition de rachat, une procédure de demande de congés devra être engagée .

Lancement du marché pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des réseaux rue des Chapelains ,impasse et rue du Champ d'Arcy et rue du vivier :

Le conseil autorise M. le Maire à lancer la consultation du marché pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des réseaux de ces rues .

Location salle de danse :

La salle de danse située dans l'enceinte de la salle des sports sera louée une heure par semaine pour la somme de 10E à l'ITTEP jusqu'en décembre 2015.

Infos diverses et questions diverses :

_ La CCSB va fournir des bacs jaunes en remplacement des sacs jaunes pour les bâtiments communaux .

_ Le Lion's Club a demandé une salle pour l'organisation d'une collecte de vêtements au profit d'une association de lutte contre le cancer des enfants.

_ Mme Michel s'informe de la fréquence des réunions des Commissions Finances et Sécurité . Elles se réuniront prochainement .

_ M. MARTIN signale l'absence de chauffage à la salle « Dojo » : le dépannage a été effectué .

Félicitations à Mme CHAUVET pour la naissance de son fils Hugo .

**Retrouvez l'intégralité
des comptes rendus
sur www.seignelay.fr**

Voirie

Dans le cadre du marché de travaux pour l'année 2014, le Président demande aux communes concernées de prendre une délibération au sein de leur conseil municipal afin de permettre le remboursement des frais avancés par la CCSB leur incombant, à savoir les postes de dépenses autres que ceux liés à la bande roulement. Cette participation entre dans le cadre des fonds de concours.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention entre la CCSB et la commune de Mercy relative à un groupement de commande.

Le Vice-Président en charge de la voirie liste les travaux réalisés par la commune de Paroy-en-Othe en 2013 relevant pour tant de la compétence communautaire. Il est proposé un remboursement des dépenses éligibles pour un montant de 16421,55 € TTC.

Le Président demande l'autorisation de lancer la consultation et de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la programmation voirie de l'année 2015.

Ces points sont approuvés à l'unanimité.

Élection

M. Frédéric RUSCH est élu 6ème Vice-Président en charge des travaux-aménagement-voirie en remplacement de M. Jérôme BROCHARD, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Déchets

Les élus approuvent l'adhésion à l'appel à projet « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » permettant de continuer à bénéficier de subventions de l'ADEME.

Le Vice-Président en charge des déchets expose le rapport d'analyse des offres remises pour le marché sur les ordures ménagères et la déchetterie. Les offres suivantes sont acceptées :

Lot 1 - Collecte des ordures ménagères : COVED pour un montant total de 740 651,00 € HT

Lot 2 - Traitement des ordures ménagères : COVED pour un montant annuel de 229 100,00 € HT

Lot 3 - Enlèvement déchets non dangereux des 2 déchetteries communautaires : COVED pour un montant annuel de 145 913,96 € HT

Lot 4 - Enlèvement déchets dangereux des 2 déchetteries communautaires : TRIADIS pour un montant annuel de 33 352,77 € HT

Lot 5 - Fournitures de bacs roulants et d'abris bacs : PLASTIC OMNIUM pour un montant total de 446 081,00 € HT

Les élus approuvent la mission d'études de la société TECTA, d'un montant de 2 600,00 € HT, relative à l'analyse de mise en conformité réglementaire des déchetteries de Seignelay et Briennon. Cette prestation est subventionnée à hauteur de 70 % par l'ADEME.

Le Président précise que la redevance déchets est composée d'une part fixe et d'une part variable et propose de maintenir les tarifs de 2014. Les tarifs 2015 seront donc les suivants:

- Foyer 1 personne 114,00 € ;
- Foyer 2 personnes 185,00 € ;
- Foyer 3 personnes 243,00 € ;
- Foyer 4 personnes et plus 281,00 € ;
- Résidence secondaire 177,00 € ;
- Commerces et artisanats 127,00 € ;
- Petites activités industrielles 243,00 € ;
- Restauration 301,00 € ;
- Pharmacie 331,00 € ;
- Industrie 359,00 € ;
- Collectivités de 501 à 1.000 hab. 531,00 € ;
- Collectivités de 1.001 hab. et plus 765,00 € ;
- Résidence Colbert 2.795,00 € ;
- Poney Club 881,00 €.

Une carte cadeau d'une valeur de 100 € est offerte aux enquêteurs pour leur excellent travail de communication et vente de 400 composteurs.

Le Vice-Président en charge des déchets expose le rapport d'activités déchets 2013. Les comptes présentés sont approuvés.

Structuration territoriale

Les élus votent pour l'adhésion de la CCSB au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois et approuvent le budget lié à son élaboration. Ils désignent également les représentants qui y siègeront. Après élection, sont désignés titulaires : Thierry CORNIOT, Claude LEGRAND, Rémy CLERIN, Sylvain QUOIRIN, Chantal CHARBONNIER, Christine DELAGNEAU et sont désignés suppléants : Jean-Louis LEPRUN, Jean-Louis QUERET, Chantal RATI-VEAU.

Personnel - Matériel

Les élus votent pour la création d'un poste d'adjoint administratif compte-rendu de la charge de travail.

Les élus votent le déploiement du protocole d'échanges standard (PES) visant à la dématérialisation de toute la chaîne comptable.

Divers

Le Président fait part du projet d'équiper l'ensemble des communes de la CCSB de panneaux d'affichages lumineux relayant les informations communautaires et communales, avec frais de fonctionnement partagés.

Conseil communautaire du 19 février 2015

Développement économique

Suite à une demande de séparer les finances et le développement économique, les élus votent pour la création d'une nouvelle Commission intitulée « Développement économique »

Personnel

Le Conseil reconduit le régime indemnitaire du personnel communautaire pour l'année 2015.

Une prime est accordée à la puéricultrice du Relais des Assistantes Maternelles (RAM), nouvellement embauchée, pour régulariser son salaire.

Enfance

La Vice-Présidente de la commission enfance présente pour approbation la convention partenariale entre la CCSB, la CAF et le Conseil Général de l'Yonne pour le cofinancement du RAM, pour une durée de 3 ans. Les participations annuelles versées sont de 24 078,00 € pour la CAF et 6 728 € pour le CG.

Finances

Le Président indique que des opérations budgétaires sont à réaliser avant le vote du budget principal 2015. Les élus approuvent une autorisation des dépenses investissement à hauteur de 25 % avant le vote du budget.

Déchets

Le Vice-Président en charge des déchets présente le rapport d'analyse des offres remises pour le marché relatif au logiciel de gestion de la redevance incitative et la gestion des déchetteries par badges. L'offre de l'entreprise TRADIM est acceptée pour un montant de :

Suite

- 26 280 € TTC pour la gestion et la facturation de la collecte ;
- 25 608 € TTC pour la gestion des déchetteries par terminal et badge d'accès.

Transport scolaire

Le Président demande la reconduction de la participation des communes hors-communauté avec un tarif de 5 €/enfant transporté, au nombre de 10 pour l'année scolaire 2014/2015.

Sport

Les Conseillers Communautaires votent pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour le soutien de la manifestation sportive cycliste « Circuit Icaunais 2015 », d'envergure nationale. Le logo de la CCSB sera visible sur les maillots des coureurs, sur le site internet officiel www.circuiticaunais.fr ainsi que ceux des partenaires (France Bleue, l'Yonne Républicaine, France 3 et BFM TV).

Loisirs

Les élus approuvent à l'unanimité l'étude d'un projet de salle de spectacle modulable - Espace Culturel à BRIENON. Le bâtiment serait composé de 3 unités de 110m² :

Unité A : 1 grand hall d'accueil, point pause, sanitaires (handicapés) et bureaux ;

Unité B : 1 plateau TV, local rangement, régie technique, loges (accès handicapés) ;

Unité C : salle de spectacle 196 places assises avec tribunes télescopiques, qui une fois repliées laissent la place pour 250 personnes debout et 200 assises + scène de 13 m² + écran enroulable + vidéo projecteur + local technique.

INFOS DIVERSES

Exercice de sécurité civile sur le site DAVEY-BICKFORD à Héry

Le préfet de l'Yonne organisera dans le courant du mois d'avril 2015 un exercice sur le site Davey-Bickford classé SEVE-SO seuil haut. Cet exercice a pour but de tester les plans de secours existants et les réflexes opérationnels de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de crise, dont la population.

Sur la base d'un scénario fictif d'accident technique, l'entreprise DAVEY-BICKFORD mettra en œuvre les dispositions prévues par son plan d'opération interne (POI). Le préfet de l'Yonne, chargé de la direction des opérations de secours, mettra en œuvre celles prévues par le plan particulier d'intervention (PPI). Des moyens sapeurs-pompiers et gendarmerie seront alors déployés sur le site et aux alentours.

Le signal national d'alerte de la sirène du site sera déclenché. Il consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes .

Cet exercice n'implique pas la participation active des habitants. Toutefois, il est l'occasion de vérifier que les populations concernées par les zones à risque ont une bonne connaissance des réflexes de sauvegarde décrits et présentés dans le plan communal de sauvegarde, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) rédigés par le maire, et la plaquette d'information distribuée aux habitants et entreprises concernés.

Marché de Migennes

Si vous souhaitez vous rendre gratuitement en car au marché de Migennes le jeudi matin.

Veillez vous inscrire en téléphonant à la mairie le mardi précédent la sortie au 03.86.47.72.83.

Les places étant limitées, vous ne pourrez pas prendre le car sans être inscrit sur la liste.

Ci-dessous les dates où vous pourrez vous rendre au marché de Migennes :

Le 9 avril	le 23 avril
Le 21 mai	le 4 juin

REUNION D'INFORMATIONS

Le risque de cambriolage est en tête des préoccupations des Français devant les incendies et les inondations. Face à la recrudescence des tentatives de vol et de cambriolage ces derniers mois dans le département.

La mairie de SEIGNELAY, avec la présence du Crédit Mutuel, vous invite le Mercredi 20 Mai 2015 à 18h00 salle des Fêtes à découvrir le service CREDIT MUTUEL PROTECTION VOL.

Cette réunion d'informations vous permettra de répondre à toutes vos questions pour une meilleure protection de votre domicile.

Un cocktail clôturera cette réunion.

ZONES BLEUES

Afin de faciliter l'accès aux commerces, des zones bleues ont été créées rue basse des fossés et rue gatelot.

Le stationnement est limité à 30min.

La période de tolérance est terminée, et le non respect de ces zones sera amendable.

Rappel pour la tranquillité de notre village

Il est interdit d'utiliser des tondeuses à gazon et matériel à moteur

Du lundi au vendredi

avant 8h30, entre 12h00 et 14h00 et après 19h30

Le samedi

avant 9h00, entre 12h00 et 15h00 et après 19h00

Le dimanche et jours fériés

avant 10h00, entre 12h00 et 16h00 et après 18h00

La bibliothèque de Seignelay est ouverte à tous le samedi matin de 10h30 à 12h00 le prêt de livres est gratuit .

Très large choix d'ouvrages pour les enfants et aussi BD , romans et lecture en tout genre.

Pensez à signaler tout changement dans votre situation, notamment pour le calcul de la redevance des déchets ménagers.

Bulletin municipal

Le bulletin municipal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune 4 fois par an !

Soit environ 3200 bulletins/an

Si vous ne souhaitez plus le recevoir dans votre boîte aux lettres mais uniquement par mail.

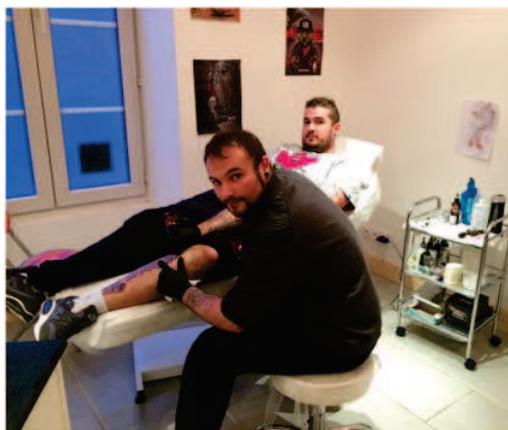
Merci d'envoyer un email à

julie.seignelay@orange.fr

En indiquant vos coordonnées

Nom, prénom, adresse et email

En retour un autocollant à coller sur votre boîte aux lettres vous sera fourni. Merci



Depuis mi-février et après un mois de travaux conséquents, l'ancien pressing situé au pied de l'église a laissé place au salon de tatouage « HD TATOO AND CO » où sont également pratiquées les activités de piercing et de nail art (onglerie).

Passionné depuis toujours et ayant suivi des formations de dessins en Normandie, le jeune entrepreneur jouit d'une solide expérience d'une dizaine d'années

et d'une réputation reconnue bien au delà de notre département. Après une première collaboration avec un autre tatoueur à Avallon et fort d'une demande en constante augmentation, il a décidé de se lancer seul sur le secteur de Seignelay où réside la majorité de sa clientèle.

Le salon vous accueille tous les jours du mardi au samedi (9h30-12h00 et 14h00-19h00) et le lundi sur rendez-vous.

Vous pouvez également retrouver des photos de réalisations récentes ainsi que de la boutique sur la page Facebook du salon « HD Tatoo Janczuk » ou vous renseigner par téléphone au 06 09 07 92 27.

CROSS DEPARTEMENTAL

L'organisation du cross départemental des Sapeurs Pompiers de l'Yonne a été confié à l'amicale des sapeurs pompiers de SEIGNELAY le 14 Février 2015.

Environ 350 coureurs ont participé à cette épreuve, sous les ordres du Commandant Michel NAULOT, responsable du service sports du SDIS 89.

Cette course offrait aux meilleurs une qualification pour le championnat de France à Epinal (88).



5 pompiers de SEIGNELAY ont couru et Claire Sellier s'est qualifiée.



Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la mise en place de cette manifestation et en particulier les Mairies d'Héry et Seignelay, les conjoints, enfants et amis des Sapeurs pompiers de notre commune.

Nous retrouverons les habitants de SEIGNELAY pour

La fête du feu , le samedi 04 juillet

pour des démonstrations , expositions et ateliers pour les petits et les grands.

SOIRÉE CHOUCROUTE

96 personnes présentes à la soirée Choucroute organisée par le comité des fêtes.

La soirée s'est très bien passée et la choucroute préparée par les bénévoles était très bonne.



Cette soirée fût, entre autre, l'occasion de rencontrer quelques nouveaux habitants...

La prochaine occasion de passer un moment convivial autour d'un bon repas aura lieu le :

le 16 Mai 2015 à 12h00

Dans le parc de la Maison de l'Enfance



NOUVELLE ACTIVITÉ SPORTIVE

Si vous voulez faire du sport de façon efficace et sans souffrir, affiner votre silhouette tout en renforçant vos muscles, vous détendre et effacer les tensions qui font mal, soulager vos maux de dos ou corriger votre posture

le Pilates est pour vous !

L'association « Sophro et caetera » propose depuis le mois de mars, un cours de Pilates le samedi matin de 10h à 11h à la salle des associations pour les adolescents et adultes.

Pour plus de renseignements,

Mme Huslken : huslken.pro@voila.fr

Mme Paquet : napaquet@gmail.com

LA RANDO DE L'ACVS

Le dimanche 15 mars l'A.C.V.S a organisé sa traditionnelle rando repas.

La journée a commencé par une randonnée de 10km dans la forêt de Seignelay sous le soleil, puis tout le monde s'est retrouvé (80 personnes) à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié suivi du fameux coq au vin.

La journée s'est terminée par quelques chansons interprétées par Nicole.



Prochain rendez-vous le dimanche 19 avril pour une randonnée CRAVANT => ST MORE

LE MAGICIEN D'OZ

Les classes du CP au CM2 ont pu assister à une représentation théâtrale à la salle des fêtes en février.

Cette représentation de qualité a été offerte aux enfants de l'école par la Communauté de Communes Seignelay - Briennon

Merci !



Toutes les communes de la communauté de communes Seignelay-Briennon ont bénéficié de ce spectacle

CARNAVAL AUX ECOLES

La Tradition se perpétue.... Les élèves de la petite section de maternelle au CM2 ont défilé dans les rues de la commune pour le Carnaval.

Un moment chaleureux de fête et de partage entre le monde de l'école et les familles.



PROCHAINEMENT



FESTIVAL DE MUSIQUE

Samedi 20 juin

Parc de la Maison de l'Enfance
à partir 19h00

Organisé par le Comité des Fêtes

La 19^{ème} édition du Circuit Icaunais se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015.

Trois étapes sont au programme, dont un contre la montre individuel et deux étapes en ligne, et les 240 kms de course vont permettre aux 125 coureurs présents sur la ligne de départ de traverser 40 communes icaunaises.

La 3^{ème} étape au départ de Seignelay : Prix de la communauté de communes Seignelay-Brienon

Pour tous renseignements: www.circuiticaunais.fr



ASSOCIATION LOISIRS DETENTE DE SEIGNELAY VOYAGE POUR LE 25^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ALDS.

Samedi 27 juin 2015

balade en calèche et sortie en bateau.

TARIF 80€ : paiement en 1 ou 3 fois par chèque bancaire ou en espèces joints à la réservation.

RESERVATIONS : jusqu'au 15 avril 2015 :

Site internet de la Mairie : www.seignelay.fr ou par téléphone à Claude Masson au 06 29 71 74 74



Venez danser sur les airs BRETONS et IRLANDAIS

Les associations ALDS et le CLUB COLBERT organisent conjointement avec l'aide de l'US.FOOTBALL le samedi 11 juillet 2015 un concert de musique CELTIQUE avec la participation du groupe MALTAVERN sous la halle et place de la Mairie .

La soirée commence dès 20h avec en première partie le DJ Claude CANCE et le chanteur Corrado VUILLEMINOT.

Les spectateurs pourront participer et gagner de nombreux lots à l'occasion de la TOMBOLA organisée et proposée à chaque entrée du site (lots d'une valeur globale de 75€ avec un lot spécial MALTAVERN: le pack de 5 CD du groupe qu'il dédicacera après le concert).

Buvette, petite restauration sur place et produits bretons.

Le saviez vous :

Seignelay tire son origine du nom CELTIQUE (Sigl, Siglen) qui désigne un marais et qui a donné « Siglinacum » cité en 864 par le moine Glaber, signifiant littéralement « qui borde un cours d'eau marécageux » en référence à la rivière du Serein qui s'écoule au bas du promontoire où s'établit Seignelay.

